



Saint-Prex, le 11 décembre 2025/AG

MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Saint-Prex porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 10 décembre 2025, le Conseil communal de Saint-Prex a pris les décisions suivantes:

- De nommer M^{me} Anna Bauer et M. Saïd Mahlouly à la commission de consultative pour les parkings, en remplacement de deux membres démissionnaires.
Ces nominations sont sujettes à un ajustement, en raison d'un problème de procédure. En outre, cette décision ne peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 160 de la LEDP.
- D'adopter le budget pour l'an 2026 présentant CHF 49'090'697.– aux recettes et CHF 48'223'697.– aux dépenses.
Conformément à l'article 160 de la LEDP, le budget pris dans son ensemble ne peut faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte complet de ces décisions peut être consulté au secrétariat municipal.

Secrétariat municipal